



N°DEL2025-46

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (23)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Guillaïn DE FRANCE donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Christian DEBLOIS donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Yves DELCELIER, M. Jean-Jacques LECAT donne procuration à M. Jean-Claude CORMONT, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY donne procuration à M. Yves LOUBES, Mme Nicole TUAL donne procuration à M. Etienne FRERE (9)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Laurent BARGADA, M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, M. Michaël LEMMENS (6)

DEL2025-46 Aides directes aux entreprises – Création reprise d'entreprise – GREEN BICLOU

Rapporteur : Monsieur Franck SUPERBI

Monsieur Emmanuel DELAHAYE va créer son activité dès le mois de juillet « GREEN BICLOU » et dont le siège social sera situé 63 rue du centre – 60350 BERNEUIL-SUR-AISNE.

L'entreprise est spécialisée dans les balades touristiques en triporteur. Afin de réaliser son projet de création, il est nécessaire que l'entreprise se dote du matériel nécessaire à savoir un triporteur électrique ainsi que les équipements afférents (couverture imperméable, porte-bagage, ...) lui permettant d'assurer l'ensemble de ses prestations.

L'entreprise GREEN BICLOU sollicite la CCLO pour une demande de subvention dans le cadre des dispositifs de la convention « Aides directes aux Entreprises » :

- AIDE A LA CREATION / REPRISE D'ENTREPRISE : sur le financement d'équipements de production directement liés à son activité à hauteur de 10 333,34 € HT.

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.

Ainsi, en matière de développement économique, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier d'entreprise relevant du bloc communal et / ou intercommunal).

L'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

A ce titre, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, par délibération du 05 décembre 2024 a approuvé la signature d'un avenant à la convention initiale approuvée par délibération en date du 23 novembre 2023, N°2023-125 afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d'entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,
- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

La convention et notamment son avenant prévoient les modalités d'octroi des aides par la Région et par la CCLO, mais aussi les bénéficiaires potentiels, les secteurs d'activité retenus ou exclus, les projets d'investissement concernés, ainsi que les montants et l'intensité des aides.

L'entreprise GREEN BICLOU, dont le siège social sera situé à Berneuil-sur-Aisne sollicite une subvention « aide à la création / reprise d'entreprise » dans le cadre de la création de son activité au sein des Lisières de

l’Oise qui comprend notamment :

- l’achat de matériel spécifique en lien direct avec son activité pour un montant de 10 333,34 € HT soit 12 400,00 € TTC.

Le dossier présenté comprend le **plan de financement prévisionnel** suivant :

Nature de l’aide	Dépenses liées au projet en € HT correspondant aux devis fournis	Origine des financements	Montant des financements
Aide à la création reprise d’entreprise	10 333,34 €	CCLO	1 033,33 €
		Auto-financement	9 300,01 €
TOTAL	10 333,34 €		10 333,34 €

La CCLO participerait à :

- **l’acquisition d’équipements correspondant au matériel professionnel de production nécessaire à la création de l’activité** sur le territoire des Lisières de l’Oise pour un montant de 10 333,34 € HT soit 12 400,00 € TTC **soit l’octroi d’une subvention de 1 033,33 €.**

Vu la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRé, qui a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux,

Vu l’article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d’aides mis en place par la Région,

Vu la délibération du 23 novembre 2023, N°2023-125 approuvant la signature d’une convention avec la Région Hauts-de-France afin de participer au financement de 4 dispositifs d’aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise,
- Aide au développement des TPE,
- Aide à la mobilité,
- Aide aux entreprises recevant du public.

Vu la délibération N°2023.01989 du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 15 décembre 2023 autorisant le Président du Conseil Régional à signer la convention sus-citée,

Vu la délibération N°2024-68 autorisant la signature de l’avenant à la convention initiale afin de participer au financement de 4 dispositifs d’aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d’entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,

- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

Considérant la demande de l’entreprise GREEN BICLOU, dont le siège social est situé à Berneuil-sur-Aisne, qui sollicite une subvention « aide à la création / reprise d’entreprise », dans le cadre de la création de son activité au sein des Lisières de l’Oise qui comprend notamment l’achat de matériel spécifique en lien direct avec son activité pour un montant de 10 333,34 € HT soit 12 400,00 € TTC.

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l’unanimité :

- **Approuvé** l’attribution d’une aide de 1 033,33 € à l’entreprise GREEN BICLOU, sous réserve de l’envoi des devis, de l’envoi des factures réellement acquittées pour l’acquisition du matériel de production,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	23
Nombres de suffrages exprimés :	32
Pour :	32 Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	19 juin 2025